



Procès-Verbal du Conseil Municipal du 11/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le onze Mars à dix-neuf heure trente, le Conseil Municipal de la commune de Pujols sur Ciron, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présence de M. Dominique CLAVIER, maire.

Présents : Dominique CLAVIER, Florence GERVASONI, Séverine Kircher, Cécile LAROUSSE, Didier MOTHES, Delphine POIROT, Landry RICHEZ, Stéphane SOULARD, Sophie Thibault-MARROCQ, Jean THUAULT

Absents : Aurélien DARMAGNAC, Marie-France MELIN, Johan PEREIRA, David THILLIEZ, Emmanuelle VIROULET-L'HOTE

Madame Florence GERVASONI a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 30 le quorum étant atteint.

Liste des délibérations :

| | Décision du Maire | <u>Sens des votes</u> |
|---|---|-----------------------|
| 1 | Approbation du dernier procès-verbal – 04/02/2025 | UNANIMITE |
| 2 | Approbation du Compte financier Unique CFU | UNANIMITE |
| 3 | Affectation du résultat 2024 | UNANIMITE |
| 4 | Renouvellement convention SPA | UNANIMITE |
| | Fixation de la date du vote du Budget | |

DECISION DU MAIRE du 04/02/25 à ce jour :

Etat des Autorisations d'Urbanisme

| Nature de la demande | Nom et adresse | Nature des travaux | Décision |
|----------------------|----------------|--|----------|
| 2500004 | Micmande | 6 Panneaux solaires | Accord |
| 2500001 | Galhardo | Création de deux fenêtres de toit | Accord |
| 21P0020M01 | Papin | Augmentation SP de 21.37m ² | Accord |



Liste des Arrêtés 2024 suite au dernier CM du 05/11/2024- Liste Arrêté 2025

| <u>N° Arrêté</u> | <u>Libellé</u> | <u>Date</u> |
|------------------|---|-------------|
| 04-2025 | Arrêté de police de circulation sté sogetrel travaux génie civil au pingua | 19/02/2025 |
| 05-2025 | Arrêté de police de circulation sté peperiot oronoz travaux voirie intersection la Vierge | 17/01/2025 |
| 06-2025 | Arrêté de police de circulation sté opti com travaux poteaux fibres | 18/01/2025 |

1-OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 FEVRIER 2025

Monsieur le maire soumet à l'assemblée le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 Février 2025.

Aucune remarque n'ayant été émise, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité par les membres présents.

Vote : UNANIMITE

2 OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Le compte Financier Unique (CFU) a été établi conjointement par notre agent et les services du Trésor Public. Cette procédure remplace désormais l'établissement du Compte Administratif qui était produit par la commune, et le compte de gestion produit par la Trésorerie.

Le comptable public a validé nos écritures, et n'a émis aucune observation.

Le CFU présente un excédent de fonctionnement de 86 827.31. Déduit du remboursement de nos emprunts (30 228€) notre capacité d'auto-financement nette est de 56 539€.

Notre ratio de désendettement est inférieur à 1 ans ce qui est très satisfaisant (Le seuil d'alerte fixé par les services de l'Etat est de 12 ans).

L'Excédent reporté s'élève à 637 907.14€ ce qui nous donne une assise financière solide.

Le maire transfère la présidence à Monsieur Didier Mothes 1^{er} Adjoint pour cette délibération et sort de la salle.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222- 3 ;
- Vu la délibération en date du portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Régionale des Finances Publiques (DDFIP) ;
- Vu l'avis de la commission Administration Générale et des Finances du 14 Février 2025
- Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Ville de Pujols sur Ciron ;
- Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
- Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés, (9 EXPRIMES, 9 POUR, 0 CONTRE ET 0 ABSTENTION),

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la Ville de Pujols sur Ciron et donne pouvoir à M le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : UNANIMITE



3-OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Après avoir entendu et approuvé le CFU 2024,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,
Constatant que le Compte financier Unique fait apparaître :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

| | |
|--|-------------------------|
| Résultat de l'exercice : | 86 827,31 |
| Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) : | 780 963,31 |
| Part affectée à l'investissement : | 1068 n- 1 176 781,76 |
| <i>Résultat de clôture à affecter :</i> | 691 008,86 |

Besoin réel de financement de la section d'investissement

| | |
|--|------------|
| Résultat de la section d'investissement de l'exercice : | 25 264,56 |
| Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) : | -67 612,00 |
| <i>Résultat comptable cumulé :</i> | -42 347,44 |
| Dépenses d'investissement engagées non mandatées : | 35 706,03 |
| Recettes d'investissement restant à réaliser : | 24 951,75 |
| <i>Solde des restes à réaliser :</i> | -10 754,28 |
| <i>Besoin (-) ou Excédent (+) réel de financement</i> | -53 101,72 |

Affectation du résultat de la section de fonctionnement**Résultat excédentaire**

En couverture du besoin réel de financement dégagé de la section d'investissement

(recette budgétaire au compte R 1068) 53 101,72

En dotation complémentaire en réserve :

(recette budgétaire au compte R 1068)

SOUS TOTAL (1068) 53 101,72

En excédent reporté à la section de fonctionnement

(recette non budgétaire au compte 110 / ligne budgétaire R 002)

TOTAL : 637 907.14

Transcription budgétaire du résultat

| Fonctionnement | | Investissement | |
|-------------------------|--------------------------|---------------------------|-------------------------------------|
| Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| D 002 : déficit reporté | R 002 : excédent reporté | D 001 : solde d'exécution | R 001 solde d'exécution |
| | 637 907.14 | 42 347,44 | R 1068 de fonctionnement capitalisé |
| | | | 53 101.72 |

Décide d'affecter à l'unanimité des membres présents ou représentés, le résultat 2024 de la façon suivante,

- ← Affecter en besoin réel à la section de fonction - 53 101.72
- En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (T 1068)
- ← en excédent reporté à la section de fonctionnement 637 907.14

Vote : UNANIMITE

Le vote du Budget aura lieu le Mardi 8 Avril 2025

4-OBJET CONVENTION SPA

La contribution financière de la commune est de 0.67€ par habitant.

Après explications de Monsieur le Maire,
le Conseil Municipal,

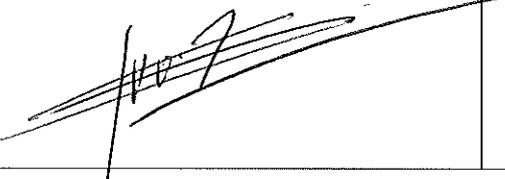
- accepte le renouvellement de la convention de prise en charge des animaux abandonnés ou perdus, convention conclue à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 3 ans, renouvelable 2 fois par tacite reconduction, document annexé à la présente délibération et
- donne délégation à Monsieur le Maire pour signer cette convention.

Vote : UNANIMITE

QUESTION DIVERSES :

- Le maire informe le Conseil que la date exécutoire de l'arrêté d'expulsion de Monsieur Gamaury est au 1^{er} Avril. L'huissier a reçu l'autorisation de la Préfecture pour intervenir.
Suite au départ de ce locataire de la Résidence du presbytère, il a été décidé de constituer une copropriété et un géomètre a été mandaté. Cette organisation permettra si besoin de vendre l'appartement libre.
- Le maire signale au Conseil que les incivilités (détérioration de mobilier urbain, dépôts sauvages d'ordures, troubles du voisinage...) augmentent. L'agent municipal est très mobilisé pour remédier à ces situations. C'est peu gratifiant, et fait au détriment de ses autres missions.
- Le maire a adressé un courrier au Sous-Préfet pour demander l'expulsion du camp de Roms qui s'est installé sur la commune (cf courrier en pièce jointe)
- Point sur l'immeuble Fauché
 - Gironde Habitat confirme son intérêt pour le projet, mais sur une programmation 2026 voire 2027.
 - Un Rendez-vous a été fixé avec l'architecte des Bâtiments de France afin d'obtenir son accord pour la démolition des annexes et sur la validation de l'aspect général prévisionnel.
D'autre part le CAUE sera sollicité pour redessiner la configuration des abords.
 - Le plan de financement doit être revue. Les aides du département étant aléatoires. Un nouveau point sera fait fin Avril. L'idée étant éventuellement d'engager la démolition fin 2025.
- Le projet de suppression d'une classe au RPI a fait l'objet d'un échange. Le maire a accompagné les parents d'élèves lors de leur rencontre avec l'Inspectrice de l'éducation nationale (IEN). Le projet évidemment n'est pas satisfaisant, mais il faut aussi prendre en compte la baisse structurelle de nos effectifs. Le Maire adressera un courrier à L'IEN pour faire une proposition. La décision définitive sera prise le 17 Mars lors de la commission départementale d'évaluation.

La séance est levée à 21H.

| Signature du Maire | Signature Secrétaire de Séance |
|---|--|
|  |  |

A Pujols sur Ciron le 11 mars 2025



Sujet : Campement de « Roms » à Pujols sur Ciron

Monsieur le Sous-Préfet,

Il y a quelques semaines, je vous avais signalé le retour de quelques caravanes -3- sur l'emplacement que nous avons évacué début janvier.

Pour mémoire, il s'agissait alors de 16 caravanes et 2 véhicules VL abandonnées par leurs occupants sans doute retournées dans leur pays pendant les fêtes de fin d'année. Le coût de cette opération – 12 091.20 €- a été entièrement supporté par la commune.

Aujourd'hui je constate de nouveau un regroupement important. Nous avons effectué hier un état des lieux précis. Voici le relevé de nos constatations :

- présence de 7 caravanes : 242 BWE 06, 9649 BW 33, 6419 MS 33, EG 286 AD, 3898 KZ 33 et 2 non immatriculées.
- présence de 4 véhicules : 1 Skoda TR 82 BBB (immatriculation roumaine) 3 fourgons DL 068 BW, AY 914 LD, BB 294 FW
- une vingtaine d'hommes et autant de femmes vivent dans ce campement ainsi que 3 bébés de 0 à 3 ans et 4 enfants plus âgés.
- d'après les informations recueillies une dizaine de caravanes supplémentaires vont arriver
- des amoncellements de matériaux divers : ferraille, matériaux de construction, polluent le site.

Outre l'occupation illégale de terrains privés et pour partie d'un chemin rural, je vous alerte sur :
-la totale insalubrité du site (pas d'eau, pas de sanitaires) avec notamment la présence de jeunes enfants dont on ne peut que craindre pour leur santé.

-le risque de déclencher un incendie de forêt. Nous avons constaté la présence de plusieurs brulots lors de notre visite. Ce site est à proximité de l'autoroute, en zone N de notre PLU, sous une ligne à haute tension et en bord de bois. J'estime que dans quelques semaine le risque de feu sera majeur. D'ailleurs au mois de décembre les pompiers avaient dû intervenir, pour circonscrire un incendie de caravane qui aurait pu se propager.

-l'instauration d'une activité illicite de revente de matériaux dont on ne connaît pas la provenance.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de bien vouloir faire procéder à l'expulsion.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sous-Préfet mes respectueuses salutations.

D. CLAVIER

Maire de Pujols sur Ciron

